

PULLULATION DE PUNAISES DES CHAMPS

Mise à jour : 19 août 2019

Depuis le 30 juillet 2019, de **nombreux particuliers** habitant à **proximité de champs récoltés** (du colza dans la majorité des cas) ont constaté un **phénomène de pullulation** et d'agrégation d'insectes dans les environs immédiats de ces champs. Les **insectes incommodes** les habitants en **se regroupant dans les jardins, sur les façades et toitures des maisons** et parfois en **rentrant dans les habitations**, contraignant les personnes à maintenir fermées portes et fenêtres, et à calfeutrer les autres voies d'entrée possibles.

Il s'agit en fait des **punaises de la famille des *Lygaeidae*** qui éclosent dans les chaumes de colza (le plus souvent) avant de se disséminer. A ce jour, elles **n'ont pas pu être identifiées** plus précisément, car les **pullulations sont le fait d'individus juvéniles** (c'est-à-dire au stade larvaire), or **une identification spécifique** nécessiterait **des individus adultes**. Dans la famille des *Lygaeidae*, plusieurs genres sont susceptibles de causer des pullulations.

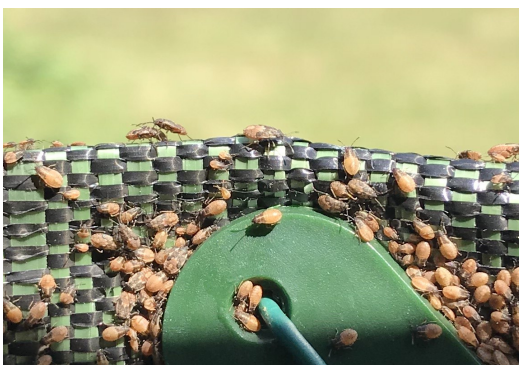
1. Description

Taille comprise entre **2 et 4.5 mm** selon les stades larvaires. Avant-corps à dominante gris/brun et abdomen de couleur marron/rougeâtre. Sur les individus de stades larvaires les plus avancés, on distingue les ébauches alaires

voir photo ci-contre, stades juvéniles de punaises des champs, Commune de Graulhet (81).



2. Historique



Ce type de pullulation n'est pas un phénomène **nouveau** dans la région. Un précédent avait déjà été **signalé** à la **DRAAF Rhône-Alpes** en **2009**, dans le département de la Drôme.

En **2017**, le **réseau FREDON** avait reçu un **signalement** similaire provenant d'une commune de la Drôme. En **2018**, **5 signalements** issus du **même département** avaient été faits à la même période, et un **sixième** provenant du **Puy de Dôme**, courant septembre.

Pour **2019**, à ce jour une **quarantaine de communes** sont ou ont été concernées par les **invasions de punaises des champs**. C'est donc la **première année** que **ces phénomènes** prennent autant d'ampleur.



FREDON AURA - Siège social
02, allée du Lazio
69800 SAINT-PRIEST



Délégation Auvergne
83, avenue de l'Europe
63370 LEMPDES



Tél : 04 37 43 40 70
Fax : 04 37 43 40 75



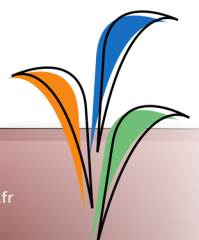
contact@fredon-rhone-alpes.fr



Tél : 04 73 42 14 63
Fax : 04 73 42 14 61



contact@fredon-auvergne.fr



PULLULATION DE PUNAISES DES CHAMPS



3. Nuisibilité

A ce jour, **aucune piqûre, ni cas d'allergie** n'a été rapporté. Les punaises ne semblent pas occasionner de dégâts ni au bâti ni aux végétaux (jardin, potager, arbres fruitiers...).

En l'état actuel des connaissances, ces punaises ne constituent donc pas un danger pour la santé publique, ni pour celle des végétaux.

Néanmoins, les pullulations sont impressionnantes et peuvent **représenter une gêne** pour les personnes qui y sont confrontées, gêne qui est proportionnelle aux quantités de punaises présentes.

4. Méthodes de contrôle

L'espèce (ou les espèces) de punaises à l'origine des pullulations n'ayant pas été formellement identifiée, **leur cycle biologique n'est pas connu**, pas plus que les raisons qui expliquent les pullulations.

De même, ce phénomène étant inédit dans les proportions actuelles, aucune **méthode de lutte efficace n'a pu être testée et validée**.

Il est certain qu'il n'existe **aucun produit homologué pour lutter contre les punaises dans les champs de colza ou de céréales**. Traiter les parcelles d'où proviennent les insectes, a fortiori en l'absence de culture, est donc impossible.

Des particuliers peuvent être tentés de traiter leur domicile eux-mêmes ou de faire appel à des désinsectiseurs, mais en dehors de toute considération sur les risques sanitaires de ces pratiques, **il faut rappeler que ces traitements n'auront d'effet que sur les insectes déjà présents, sans empêcher les suivants d'arriver**.

5. Signalements

FREDON a alerté la DRAAF et la Chambre Régionale d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et tient à jour un recensement des cas qui lui sont signalés de manière à pouvoir dresser un bilan de la situation de l'été 2019, département par département.

Si vous êtes concernés, envoyez par email la date de votre observation et votre commune. Votre signalement sera pris en compte pour faire état de la situation de l'été 2019.

FREDON AURA—Site Rhône-Alpes

Email : contact@fredon-rhone-alpes.fr

Site internet : www.fredonra.com

FREDON AURA—Site Auvergne

Email : contact@fredon-auvergne.fr

Site internet : www.fredon-auvergne.fr



FREDON AURA - Siège social
02, allée du Lazio
69800 SAINT-PIERRE



Tél : 04 37 43 40 70
Fax : 04 37 43 40 75



contact@fredon-rhone-alpes.fr



Délégation Auvergne
83, avenue de l'Europe



Tél : 04 73 42 14 63
Fax : 04 73 42 14 61

